

Philosophie politique, économique et sociale- Jürgen Habermas

Pourquoi la conception de la démocratie délibérative, procédurale et pluraliste de Jürgen Habermas implique-t-elle de penser la refondation de l'Union européenne ?

Jürgen Habermas développe une pensée de l'action politique basée sur son concept de l'agir communicationnel, qui implique la défense d'une démocratie reposant sur le pluralisme et sur le processus qui permet la communication entre les individus, et donc sur une citoyenneté active. Il envisage le déroulement de l'action politique et l'amélioration de la situation de la société par le biais d'une intersubjectivité, permise par le langage et la délibération entre citoyens dans l'espace public. (déf intersubjectivité : en gros, on désigne par là la relation entre des sujets, pensants, avec leur subjectivité propre, qui se rencontrent, qui partagent quelque chose de commun leur permettant de faire se rencontrer leurs différents points de vue subjectif)

Nécessairement, cette conception se pense en opposition avec le modèle de l'économie de marché, car celui-ci ne repose pas sur une rationalité qui s'appuie sur la communication, mais sur la rationalisation plus technique qui caractérise la modernité et qui vise à accroître l'efficacité humaine pour satisfaire des motivations empiriques. Pour Habermas, cette rationalisation technique produit chez les individus à la fois un sentiment de perte de sens et un sentiment que les libertés se réduisent, ce qui se traduit ensuite par une régression sur le plan humain et social. Or, il est incontestable que l'économie de marché se mondialise toujours un peu plus, il importe donc pour lui de concevoir un moyen de contrebalancer ce mouvement : ce constat impose de penser une nouvelle forme de démocratie, en prenant en compte la complexité des sociétés présentes (prise en compte du rôle des médias, intégration des voix marginales, être réceptif au monde vécu privé...), qui doit passer chez Habermas par une démocratie à l'échelle européenne.

Dans un contexte politique où l'Union Européenne sert sans cesse de bouc émissaire pour expliquer les problèmes des différents Etats qui la composent, et où l'espace public permettant la discussion politique semble se réduire, il est important de se pencher à nouveau sur le projet européen et de se confronter à sa complexité :

l'Europe n'est vouée ni à disparaître, ni à faire disparaître la singularité des Etats, ni à se limiter à mener des politiques économiques incomplètes et stériles. Le développement des marchés financiers et la prédominance du néo-libéralisme produit ce sentiment de perte de sens et de perte des libertés, qui a pour conséquence de détourner les citoyens de l'activité politique au sens de participation à la communication dans l'espace public politique

Face à cela, une Union Européenne repensée peut au contraire être le moyen de dynamiser la vie démocratique de chacun des Etats dans un nouvel espace public étendu où l'intersubjectivité se développe (et où les singularités ne disparaissent donc pas) : « Pour une démocratie supranationale demeurant ancrée dans les Etats-nations, nous n'avons besoin d'aucun peuple européen, mais d'individus éclairés, ayant appris qu'ils sont à la fois, réunis en de mêmes personnes, citoyens d'un Etat et citoyens européens. Ces citoyens peuvent tout à fait, en participant à leurs vies publiques nationales respectives, participer à une formation de la volonté politique à l'échelle de l'Europe entière. Pour cela, nous n'avons besoin de rien d'autre que des vies publiques nationales existantes et des médias existants. Tandis que les télévisions et les journaux nationaux rendent compte des débats à l'œuvre dans chacun des autres pays au sujet de thématiques pertinentes et concernant l'ensemble des citoyens de l'Union, les vies publiques nationales s'ouvrent les unes aux autres. »¹

Aujourd'hui, je vais vous exposer, sans doute trop rapidement, la théorie de la démocratie portée par Habermas, pour qu'on puisse ensuite se demander : **En quoi la conception singulière de l'action politique de Habermas, qui prend sa source dans le concept d'agir communicationnel, appelle-t-elle nécessairement une conception d'une union européenne démocratique et d'une citoyenneté pensée à l'échelle européenne ?** Et quelle Europe s'agit-il de défendre ?

L'objectif est à la fois de vous présenter sa théorie, et de voir comment une théorie philosophique influe sur le positionnement politique du philosophe (sans que théorie et positionnement politique ne se situent sur un même plan)

¹ Jürgen Habermas, article paru dans Le Monde, 23 février 2014, traduit par Frédéric Joly

I - En quoi la conception singulière de l'action politique de Habermas, qui prend sa source dans le concept d'agir communicationnel, appelle-t-elle nécessairement une conception d'une union européenne démocratique et d'une citoyenneté pensée à l'échelle européenne ?

A/ La démocratie procédurale et pluraliste proposée par Habermas

Habermas redonne une place centrale à la raison dans la construction de l'opinion publique, d'une volonté politique, en s'appuyant sur la possibilité d'un échange rationnel basé sur l'argumentation et sur l'égalité de chaque citoyen face à cette argumentation (qui est permise par 3 choses que nous allons voir : non-domination, accès égal à l'information, considération initiale par tous que l'argument de chacun peut être recevable), mais il cherche aussi à montrer comment une volonté issue d'un processus délibératif peut devenir une réalité institutionnelle, être traduite dans le droit, être portée par une action politique.

Avant tout, il faut signaler que Habermas n'est pas un philosophe politique à l'origine. C'est d'abord un philosophe du langage qui s'est intéressé à la manière dont les communications entre les individus pouvaient être réussies, puis qui a voulu aller plus loin en s'intéressant aux discussions dans le domaine de la morale et de l'éthique. Et il lui est apparu que ce n'était, là encore, pas suffisant car, si l'éthique de la discussion repose sur une procédure qui permet de garantir une communication rationnelle, la faiblesse des arguments qui sont produits dans le cadre moral risque de les rendre inaudibles dans un cadre social et politique où des arguments plus forts entre en jeu. Ce que je veux dire par là, c'est que la discussion morale est pour lui un type de discussion en particulier qui se situe dans un champ, alors que la discussion politique est plus ouverte parce qu'elle prend en compte des types de considérations plus diverses, comme par exemple les considérations pragmatiques des individus : les arguments produits dans ce cadre ont donc plus de force dans le cadre de la discussion politique que dans le cadre de la discussion morale parce qu'ils prennent plus de choses en considération. Il s'agit pour Habermas de penser l'efficacité collective de l'argumentation rationnelle.

Dans *Théorie de l'agir communicationnel*, Habermas s'intéresse au problème du langage à travers la question de savoir ce qu'est un acte de parole réussi, c'est-à-dire qui

rend possible l'aboutissement d'une conversation à une intercompréhension, à un consensus, à une entente.

Pour lui, tout acte de langage comporte 3 aspects : s'entendre, avec un (ou plusieurs) autre, à propos de quelque chose. Il montre que le sujet se constitue, se socialise, en tant qu'individu par la communication langagière, c'est pourquoi il est si fondamental de se demander ce que peut être une communication réussie. Puis il explique qu'une communication réussie n'est possible que s'il existe une reconnaissance réciproque entre les interlocuteurs, il est nécessaire qu'ils aient un égal accès à la discussion, qu'ils se considèrent chacun comme des égaux, qu'il n'y ait pas un protagoniste qui domine l'autre, et que chacun ait accès aux mêmes informations que les autres. (C'est possible parce que tous les participants à la communication partagent un même environnement culturel, le monde vécu, que l'on peut concevoir comme une sorte de réservoir socioculturel qui contiendrait toutes nos représentations, à un stade pré-réfléchi).

Toutefois, la reconnaissance réciproque est une condition nécessaire mais non suffisante, il faut également que des prétentions à la validité soit respectées, qui varient suivant le type de relation à la réalité en jeu. Si l'on traite du monde objectif (constat de faits), il faut répondre à une prétention à la vérité, si l'on traite du monde social (dans le cadre d'une relation avec un destinataire), une prétention à la justesse, et si l'on traite du monde subjectif (quand on exprime une intention ou une part de sa subjectivité), une prétention à la sincérité². Dans une discussion, à tout moment, chaque acteur peut prendre position pour oui ou par non sur cette prétention à la validité, ce sont des prétentions critiques. C'est-à-dire que dans toute discussion, il faut toujours pouvoir dire « c'est vrai » ou « c'est faux », « c'est juste » ou « c'est pas juste », « c'est sincère » ou « c'est pas sincère ». Cependant, il est utile de préciser que si la communication ainsi présentée vise une entente entre les différents interlocuteurs, Habermas n'en fait pas pour autant une norme, une injonction. Ce qui lui pose problème, ce n'est pas que ces prétentions ne soient pas respectées, mais qu'il ne soit pas possible de les récuser, auquel cas le consensus par la communication est impossible, puisque celui est extorqué, et que donc les interlocuteurs ne sont plus dans une situation de réciprocité. Il faut toujours qu'il y ait une liberté de parole, que la critique soit possible. Habermas s'intéresse à la procédure, au processus qui fait que la communication est réussie, pas à sa réussite en elle-même. Pour lui, c'est la communication déformée qui constitue le plus grand des dangers, c'est-à-dire lorsque l'on est face à une illusion de

2 Exemple dans *Théorie de l'Agir Communicationnel*, p315 :

communication réussie, lorsque l'on pense que ça fonctionne alors que ça ne fonctionne pas, c'est donc la capacité à être conscient de la réussite ou non de la discussion qui importe, pas sa réussite en elle-même.

Ensuite, ce qui fait l'originalité de la théorie du langage de Habermas, c'est aussi la dimension performative qu'il lui accorde, c'est-à-dire qu'il considère que la communication possède en elle-même une dimension active, elle va avec une action, et c'est ce qu'il appelle l'agir communicationnel. Pour lui, il y a 2 niveaux dans une discussion : le langage, qui est un médium pour permettre l'entente entre les individus, et le fait que cette entente sert à **coordonner des actions concrètes**. L'agir communicationnel, c'est ce moment où, ensemble, on discute de ce que l'on va faire, de pourquoi, et de comment, et c'est en cela qu'on est déjà tourné vers l'agir. D'autant plus que nos actions à venir sont modifiées dans nos communications avec les autres, puisque de fait, par la discussion, on est soi-même modifié.

A partir de cette théorie de l'agir communicationnelle que nous venons rapidement de résumer, Habermas construit une éthique de la discussion, sur laquelle on ne va pas s'étendre parce que ce n'est pas le sujet et que la place va manquer, mais qui s'inscrit dans la logique que va suivre Habermas dans l'élaboration de l'ensemble de la philosophie. Il développe donc, notamment dans *Droit et démocratie*³, une théorie de philosophie politique centrée sur la démocratie délibérative, procédurale et pluraliste, et où le droit joue le rôle central de traducteur entre les aspirations normatives de la société civile et les prises de décisions politiques institutionnalisées.

Il souhaite résoudre le problème d'un décrochage manifeste entre une élite (les dirigeants politiques) et le reste des citoyens (la société civile). Je ne rentre pas dans les détails parce que 20 minutes c'est court, mais le système économique fonctionne dans sa théorie comme une troisième entité, en plus des élites politiques et de la société civile, et c'est aussi pour le contrebalancer qu'il importe que résoudre la question du décrochage entre élites et société civile. On sent déjà ici comment cela va appeler une réforme de l'union européenne. Pour résoudre cela, il défend une articulation entre autonomie publique, qui renvoie à l'autodétermination comme participation à la chose publique, et l'autonomie privé, qui renvoie aux droits individuels du citoyen. Il s'agit donc de proposer une troisième voie entre le républicanisme classique, qui défend la

³ *Faktizität und Geltung* en allemand (Factualité et validité)

seule souveraineté populaire comme vertu morale (pour Habermas, il ne faut pas en faire une vertu, mais créer les conditions de la participation, c'est en cela qu'il se distingue du républicanisme classique), et le libéralisme politique, qui défend la liberté négative (comme non interférence, c'est-à-dire qui repose uniquement sur ce que l'on n'est pas empêché de faire physiquement et juridiquement). Habermas conserve une vision libérale des droits individuels, dont la préservation lui apparaît comme la condition indispensable au pluralisme sans lequel la démocratie ne peut pas fonctionner. En effet, la communication dans l'espace public ne peut revêtir sa dimension critique, et donc féconde, que si des individus pluriels s'y rencontrent. Cela veut dire aussi que le droit de se désintéresser de la chose politique doit être préservé, et donc, pour qu'il est nécessaire de mettre en place des institutions politiques suffisamment légitime pour éviter les désintérêts.

Habermas propose une théorie politique basée sur la démocratie délibérative, sans pour autant nier la nécessité et l'utilité de la démocratie représentative, qu'elle viendra compenser. Ici, l'espace public est le lieu des échanges communicationnels, ce qui va permettre d'en saisir les différents niveaux, c'est-à-dire que l'espace public, c'est là où les flux de communication vont converger pour faire se rencontrer les prises de positions, et ainsi faire émerger une opinion publique, suivant des thèmes spécifiques (chez Habermas, il n'existe pas de thèmes propres à l'espace public et d'autres au privé, la distinction se fait seulement sur la façon de poser le problème), qui sont rendus publics par les conditions de communication dans lesquelles ils sont abordées. L'espace public, chez Habermas, c'est l'ensemble des communications qui ont lieu entre les individus.

Pour s'assurer du bon fonctionnement de la démocratie délibérative, Habermas la pense également comme procédure : **il défend une démocratie procédurale, au sens où les problèmes posés dans l'espace public sont traités à partir d'une raison communicationnelle.** Qu'est ce qu'il faut entendre par là ? ça veut dire que la démocratie repose sur des procédures de communications qui permettent de savoir si une communication est réussie ou non (au sens où les procédures de communication doivent permettre de valider les prétentions à la validité, car cela conditionne l'émergence d'une opinion publique rationnelle), ET sur le fait que les processus de discussion, que ces procédures rendent possible, sont ainsi perméable les uns aux autres, ils se rencontrent, se mélangent, et c'est ce qui permet de faire émerger une rationalité communicationnelle, c'est-à-dire un niveau de raison supérieur à celui de chaque individu qui émerge grâce à l'entremêlement des discussions entre les personnes.

Ces procédures de communication dans les différents espaces publics partiels forment un espace public global, qui engendre un pouvoir spécifique, qui s'appelle le pouvoir communicationnel. Ce pouvoir peut être conçu comme une souveraineté populaire désincarnée dans les différents flux de communication spontanés qui constituent l'espace public. Il est dit « communicationnel » car il est issu des flux de communications, et c'est un pouvoir au sens où il est LA source de légitimation des institutions politiques. Il y a donc une articulation entre ce pouvoir communicationnel et le pouvoir institutionnalisé, qui est celui des décisionnaires politiques.

Il reste à se demander comment ces deux pouvoirs interagissent et dans quelle mesure le pouvoir communicationnel peut avoir un impact alors qu'il est plus faible (et plus diffus, plus difficile à cerner) que le pouvoir institutionnel. Un simple canal de transmission allant de l'un à l'autre ne serait pas suffisant, car cela risquerait d'altérer le processus démocratique. Il montre qu'il existe deux types de situation dans lesquels on est amené à traiter les problèmes politiques : un mode routinier, où les responsables politiques prennent les décisions, en veillant toutefois à se conformer au moins en partie à la volonté de l'opinion pour conserver sa légitimité, ou une rupture de ce mode en cas de crise (l'important étant qu'il existe chez les citoyens un sentiment de crise, peu importe que ce soit fondé ou non), provoquée par le sentiment que les institutions ne sont plus légitimes. Dans ce cas, la société civile se retourne contre les institutions et le pouvoir communicationnel devient un pouvoir fort, il est donc à la fois fort et faible.

Mais ce qui fait avant tout le lien entre ces deux pouvoirs, entre la société civile et les institutions, c'est le droit. Celui-ci est un auxiliaire indispensable de la démocratie, à la fois parce qu'il garantit la possibilité d'une pensée critique, voire d'une mobilisation contre les institutions, ainsi que les droits individuels nécessaire au pluralisme, et parce qu'il est aussi une façon de traduire les aspirations normatives de l'opinion publique. (Par aspirations normatives, j'entends les volontés des individus, ou ici de l'OP, que des opinions ou des prises de position deviennent des normes pour la société). Il est donc le moyen de la transformation sociale et de l'émancipation des citoyens. Il précise que le droit n'est légitime que s'il évolue dans le sens du développement des droits subjectifs, s'il protège les individus et s'il reste attentif aux attentes normatives issues de la communication dans l'espace public.

Ainsi, Habermas propose dans *Droit et démocratie* une théorie visant à améliorer les démocraties existantes : en prenant toutefois en compte la réalité de la nécessité de

l'existence d'une démocratie représentative institutionnelle, il propose une démocratie délibérative, procédurale et pluraliste, qui donne une véritable place à la société civile tout en garantissant une certaine exigence de qualité du résultat de la démocratie délibérative, puisqu'elle repose sur la raison communicationnelle constitutive de l'opinion publique.

B/ La nécessité de concevoir une démocratie et une citoyenneté à l'échelle européenne

Ainsi, la théorie politique de Habermas repose sur une démocratie procédurale qui redonne une place centrale aux délibérations issues de la société civile, grâce à l'usage de la communication rationnelle dans l'espace public. Or, une telle conception de la démocratie ne saurait être bornée, à long terme, par les frontières d'un Etat. Les présupposés de la théorie politique d'Habermas appellent nécessairement une conception de la démocratie à l'échelle européenne, et ce pour plusieurs raisons. Dans la préface à l'édition française de *La Constitution de l'Europe*, Habermas réaffirme les raisons pour lesquelles il est, selon lui, indispensable de concevoir la démocratie à une échelle européenne.

Penser une démocratie, authentique, à l'échelle de l'Europe revient à étendre l'espace public au sens habermassien. Ici, par espace public, il faut entendre le lieu où se déroule la communication, où l'échange intersubjectif peut avoir lieu dans les conditions nécessaires évoqués précédemment, et donc où la raison communicationnelle peut faire émerger l'opinion publique. Habermas affirme à la première page de l'édition française de *La constitution de l'Europe* qu'il est nécessaire que les citoyens européens « se familiarisent avec les points de vue des autres Etats. Nous constatons alors que les solutions envisagées et les arguments de rencontrent en dépit des frontières nationales. ». Il énonce clairement cet objectif dans l'introduction de *La Constitution de l'Europe* : « J'aimerais, dans la mesure de mes moyens, tenter de lever les verrous qui font obstacle à une transnationalisation de la démocratie »⁴. La constitution d'une Europe démocratique semble être le seul moyen pour tenter de résoudre la tension qui existe entre les droits individuels, privés, et les droits politiques, publics, des citoyens, entre leurs attentes de libéralisation et leurs attentes démocratiques. L'existence de cette tension empêche de se satisfaire du simplisme existant dans le débat politique, qui vient de la faiblesse de la démocratie existante. Elle appelle à défendre la

⁴ *La constitution de l'Europe*, p16

complexité qui n'est accessible que par une véritable démocratie, où la délibération politique a toute sa place.

L'union politique des Etats européens est pour Habermas le seul moyen de résister aux marchés financiers, qui fonctionnent comme système, et qui sont devenus trop puissants pour les Etats isolés. Pour lutter contre la réification des consciences, c'est-à-dire concrètement la sensation de perte de sens dont on parlait tout à l'heure, induite par la domination des marchés financiers, et contre l'appauvrissement démocratique qui en résulte, une union des Etats européens est indispensable. Les marchés se sont étendus à la société mondiale : Habermas montre que le développement de la sphère économique supra-nationale nécessite la mise en place d'une politique commune par les différents Etats de l'Union monétaire européenne, afin de pouvoir se situer dans le même « ordre de grandeur »⁵ et ainsi d'être en mesure de mener des politiques efficaces. Il prend l'exemple d'une taxe sur les taxations financières, qui n'est possible que si l'ensemble des Etats européens se mettent d'accord.

Son idée de l'Union européenne doit également être rapprochée de sa conception des Droits de l'Homme et de la façon dont il est possible d'en exporter l'idée. En effet, Habermas montre qu'il n'est pas possible de les apporter dans un pays avec une culture différente pour les imposer, mais cela ne veut pas dire qu'ils deviennent un vain mot. Il conçoit les Droits de l'Homme comme une « utopie réaliste »⁶. Les droits de l'homme comportent une charge morale importante qui fait que la sanction de l'Etat seule ne peut suffire à les imposer : ils nécessitent le passage par un processus démocratique, il faut que la société civile s'en saisisse dans l'espace publique, et celui-ci doit être le plus large possible pour permettre l'universalisation. « D'un côté, les droits de l'homme ne peuvent accéder à la « validité » positive de droits fondamentaux que dans le cadre d'une entité politique particulière – qui fut d'abord l'Etat-nation. De l'autre, la validité universelle à laquelle ils prétendent – et qui outrepassent donc toutes les frontières nationales – ne pourrait être honorée que dans une entité politique commune dont la capacité d'intégration serait à l'échelle du monde. Cette contradiction ne pourrait donc trouver de solution que dans une société mondiale démocratiquement constituée. Depuis le début, il existe, entre les droits de l'homme et ceux du citoyen, une tension dialectique qui peut, lorsque les circonstances historiques s'y prêtent, déclencher une

⁵ *La constitution de l'Europe*, p11

⁶ *La constitution de l'Europe*, chap V, p133

dynamique « qui ouvre les portes »⁷. Habermas montre dans ce passage que dans certaines circonstances, si la démocratie s'exerce dans un espace public suffisamment vaste, il est possible de confronter les droits de l'homme à ceux, réels, effectifs, du citoyen et ainsi, par la délibération, puis par la traduction dans le droit de l'exigence de normativité qu'elle produit, permettre une extension des droits de l'homme dans le monde. (Il ne nie cependant pas que les luttes politiques et les mouvements sociaux ont un rôle important dans le chemin vers l'universalisation des droits de l'homme, mais une démocratie, authentique, mondialisée est le seul moyen de les faire advenir dans le réel, concrètement). Et la constitution d'une véritable démocratie européenne va donc dans ce sens : elle est un premier pas vers une démocratie mondialisée.

II - Quelle Europe s'agit-il de défendre ? Quelles formes doivent prendre les institutions européennes et les Etats qui les composent pour pouvoir prétendre à la réalisation d'une véritable démocratie fonctionnelle ?

L'union politique et démocratique des états européens est donc une exigence qui fait naturellement suite à la théorie politique de Habermas. Il s'agit de se demander de quelle Europe il s'agit et à quelles difficultés il faut répondre pour la rendre possible.

A/ La raison d'être de l'Europe politique : au-delà d'une volonté de pacification, issue de la seconde guerre mondiale, envisager la fondation d'une démocratie transnationale

Dans l'introduction de *La constitution de l'Europe*, Habermas affirme que l'Union européenne actuelle, malgré ses nombreux défauts, porte toujours en elle son projet fondateur et que celui-ci est profondément tourné vers une extension de la démocratie : « Observons l'Union européenne telle qu'elle est et imaginons qu'elle ait été créée pour de bonnes raisons par deux sujets constituants à égalités de droits – les citoyens(!) et les peuples politique (!) d'Europe -, nous y discernerons alors l'architectonique d'une entité politique commune, supra-étatique et en même temps démocratique. »⁸. Il montre que malgré ses imperfections multiples, cette Europe porte encore la marque d'une aspiration concrète à une démocratie étendue au-delà des Etats. Il affirme un peu plus loin que l'on ne peut pas réduire le projet européen à une volonté de pacification après les horreurs de la seconde guerre mondiale. Aussi important qu'il

⁷ *La constitution de l'Europe*, V, p153

⁸ *La constitution de l'Europe*, p16

puisse être, ce point n'en reste pas moins secondaire par rapport à la volonté de créer une « capacité d'action politique au-delà des Etats nationaux »⁹.

La nécessité de la réalisation de ce projet se manifeste d'autant plus que le contexte international est une économie mondialisée face à laquelle les acteurs politiques, la société civile comme les dirigeants politiques institutionnalisés, semblent démunies : « Il est nécessaire que la communauté internationale des Etats prolonge son développement et deviennent une communauté cosmopolitique des Etats et des citoyens du monde. »¹⁰

B/ Les difficultés rencontrées par le projet européen et les solutions à y apporter

Cet appel à la constitution d'une Europe plus démocratique ne peut pas, pour Habermas, rester une simple déclaration d'intention, il s'agit de s'intéresser concrètement au problème et aux réformes institutionnelles qui sont nécessaires pour permettre effectivement d'obtenir une Union Européenne fidèle à son projet. En pointant ces difficultés, il montre également les solutions à mettre en place pour faire de l'Europe une authentique démocratie et une union politique apte à rivaliser avec les marchés financiers et leur modèle de société.

D'abord, Habermas pointe la responsabilité de l'Allemagne dans les échecs actuels de l'Europe. Il estime que la chancelière allemande a trop souhaité faire cavalier seul pour se retrouver à la tête de l'Europe et gérer la crise économique et politique, ce qui met profondément en danger la coopération entre les Etats sur le plan institutionnel. Or, cette dimension institutionnelle est indispensable, elle est nécessairement la première étape à la fondation d'une démocratie européenne : « Sans un changement politique constatable à l'échelle de l'Europe entière, il ne faudra pas compter sur la bonne volonté de voisins que nous avons malmené à travers une politique de crise imposée de façon plus que cavalière. »¹¹ Cette attitude de l'Allemagne a, d'une part, conduit à une inégalité entre les différents Etats membres et donc à un déficit de solidarité entre eux (et comment, à partir de là, envisager que les citoyens européens puissent se considérer comme des égaux dans le cadre de la communication, alors même que leurs gouvernements en sont incapables) et d'autre part, cela n'a pas fonctionné puisque l'Europe a finalement dû s'incliner devant les exigences du marché. Ces petites tentatives ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et ne permettent pas à l'Europe d'avoir le

9 *La constitution de l'Europe*, p17

10 *La constitution de l'Europe*, p17

11 « Repolitisons le débat européen », trad. Frédéric Joly, *Le Monde*, 23 février 2014

poids nécessaire pour faire face. Habermas voit là un véritable danger, puisqu'il affirme avoir pris conscience de la possibilité d'un échec du projet européen si cette voie était poursuivie.¹²

La construction de l'union monétaire européenne comporte également un problème majeur, une union monétaire nécessite de mener une politique monétaire commune, mais en parallèle, chaque Etat mène sa propre politique budgétaire, et les inégalités internes issues des différences entre les économies de chaque Etat ne cesseront de s'agrandir : « Au lieu de cela, c'est au véritable vice de construction de l'union monétaire qu'est son absence d'union politique qu'il s'agirait de remédier. Sans les cadres institutionnels d'une politique fiscale et économique commune cohérente (ayant des conséquences pour une politique sociale commune), les déséquilibres structurels entre les différentes économies s'aggraveront. ». Cette situation est un danger pour la démocratie à la fois parce qu'elle crée des inégalités, sur le plan politique, entre les Etats, mais aussi au sein même des Etats, entre les citoyens, et cela est d'autant plus problématique puisque la possibilité d'une démocratie délibérative s'en trouve remise en cause. Les Etats doivent donc renoncer aux positions radicalement souverainistes actuelles : les Etats doivent s'ouvrir davantage pour pouvoir aller au-delà d'une simple union monétaire peu fonctionnelle, même s'il ne s'agit pas de souscrire au modèle fédéral non plus.

Ensuite, il critique le glissement vers un mode de gestion intergouvernementaliste de l'Europe, où les décisions ne seraient prises que par les différents gouvernements, et qui n'est donc pas démocratique puisque cela ne permet ni la prise en compte de l'opinion publique issue de la délibération publique politique, ni même l'existence de cette délibération. Il est indispensable que les partis politiques et les médias fassent le nécessaire pour intégrer les citoyens au processus de l'unification européenne dont ils ont été exclus à l'origine. Pour permettre véritablement la fondation d'une démocratie européenne, l'égal accès à la discussion politique publique doit être garantie pour tous les citoyens. Sans cela, la communication politique ne peut pas vraiment produire une raison communicationnelle, la société civile ne pourra pas discuter et produire une opinion publique pour pousser les dirigeants politiques institutionnalisés dans un sens. « Les marges de manœuvre de la Commission, du

¹² *La Constitution de l'Europe, p18*

Conseil et de la Banque centrale européenne, entre-temps étendues sur le mode informel, doivent être l'objet d'une légitimation de rattrapage au regard de la situation créée par la gestion de crise. ». Les institutions européennes ont en effet gagné des compétences, notamment quant à leur capacité à intervenir sur les politiques économiques des Etats membres, ce qui a un impact sur l'ensemble des décisions politiques institutionnalisées des différents pays, mais sans pour autant gagner en légitimité, car le poids du Parlement européen, composés d'élus représentant les citoyens, est trop faible dans ce type de prise de décision. Les citoyens ont conscience de ce manque de légitimité des institutions et se désintéressent donc de l'Europe, comme en témoigne le taux de participation aux dernières élections européennes de mai 2014¹³

En résumé, Habermas reformule ainsi les quatre conditions selon lui nécessaire pour une refondation de l'Europe : « accepter une Europe à deux vitesses ; renoncer à l'inter-gouvernementalisme ; aspirer à un système de partis européen ; et prendre congé de l'actuel modus operandi de la politique européenne, qui est le pur produit d'une élite»¹⁴

III - Quelles sont les limites de cette idée de l'Europe et comment répondre aux critiques qui lui sont faites ? (Quelques critiques, et quelques réponses !)

La conception de Habermas d'une Europe démocratique se construit aussi face aux critiques qu'elle rencontre.

On pourrait peut-être reprocher à Habermas d'avoir profité de son statut de philosophe pour avancer une opinion personnelle pro-européenne et lui donner davantage de poids, du fait de sa stature. Mais une telle critique entre en contradiction avec son intention : s'il participe au débat public, à la conversation dans l'espace public, il semble tout de même se conformer à la reconnaissance mutuelle qu'il préconise. Si cette idée de l'Union européenne est directement issue de sa théorie politique, il n'en fait pas pour autant un dogme qui devrait être appuyé par sa stature et servir à éclairer les citoyens comme s'il devait les guider vers la solution. Il ne semble avoir cette prétention à aucun moment.

On peut aussi s'interroger, comme Pierre Etienne Vandamme¹⁵, sur son refus de l'intergouvernementalité. Il affirme, nous l'avons vu, que l'intergouvernementalité n'est

13 Moins de 50%

14 « Repolitisons le débat européen », trad. Frédéric Joly, *Le Monde*, 23 février 2014

15 Article RESS

pas démocratique et pas efficiente, elle ne produit pas de résultat. Il en conclut donc qu'il faut remplacer cela par « une institutionnalisation des décisions communes qui soit démocratiquement irréprochable »¹⁶. Ici, il semble supposer que plus de démocratie conduirait nécessairement à plus de justice. Toutefois, il n'est pas évident que si l'on confiait aux citoyens européens la refondation des institutions européennes, dans l'immédiat, cela déboucherait sur quelque chose de plus juste et de plus efficace, ce n'est pas une nécessité, car il est également possible que la communication dans l'espace public échoue, et qu'ainsi, l'opinion publique ne permette pas d'obtenir davantage de justice. Mais la démocratie procédurale proposée par Habermas suppose toutefois un certain niveau d'exigence rationnelle, et un certain nombre de procédures, qui doivent permettre de palier cela.

Le modèle d'Union européenne proposé par Habermas se veut être un intermédiaire entre une Europe fédérale et une fédérations d'Etats nations, car même si une Europe fédérale serait plus efficace, la prise en compte du réel oblige à reconnaître que les Etats-nations sont trop vieux et trop ancrés dans les esprits pour que l'on puisse les supprimer si facilement. On pourrait lui reprocher ici de se contenter de justifier la souveraineté des états par une simple description, pas assez normative. Mais il propose en fait un modèle qui permet aux Etats de préserver le monopole de la force légitime, dans la mesure où ils restent souverains, tout en les soumettant à un droit supranational, issu d'un véritable processus démocratique, et cette solution intermédiaire semble en fait pouvoir faciliter l'extension d'un tel modèle, puisqu'il préserve l'identité des peuples, et qu'il ne nécessite donc pas la fondation d'une nouvelle identité, qui peut représenter un frein à l'extension de cette union démocratique.

La conception de la démocratie qui fonde cette idée de l'Europe appelle aussi, dans un second temps, à une expansion encore plus vaste de cette démocratie à travers le monde, pas seulement pour le maintien de la paix, pour étendre le respect des droits de l'homme et pour rester cohérent avec sa théorie de la démocratie (qui appelle à étendre l'espace public, puisque plus il y a d'individus qui y échangent, mieux c'est), mais aussi afin d'obtenir plus de justice sociale et de défendre les droits individuels. Or, on peut se demander si la théorie d'Habermas comporte bien les éléments pour satisfaire une telle prétention. En effet, il semble extrêmement utopique d'envisager que l'on puisse supprimer les inégalités à une si vaste échelle, et il concède lui-même que le succès n'est pas évident. Il s'agit donc d'abord de défendre une extension de la

16 *La Constitution de l'Europe*, p69

démocratie, même si l'harmonisation des conditions de vie dans le monde reste un horizon essentiel, qui n'est peut-être pas, à très long terme, inatteignable.

Il est important de souligner, pour terminer, que chez Habermas, il s'agit toujours d'un modèle idéal vers lequel tendre, mais ne l'atteint pas vraiment, c'est quelque chose qu'il faut poursuivre si on veut que ça fonctionne grâce à la communication entre les individus, mais ce n'est pas en soi un absolu. Et c'est un modèle qui a vocation à se préciser sans cesse pour essayer de comprendre toujours un peu mieux les pathologies du monde social et politique, il lui apporte lui-même des précisions régulièrement, et on peut aussi aller plus loin sur certains sujets avec d'autres auteurs sans pour autant balayer sa théorie.

Ainsi, la théorie politique de Habermas, qui défend une démocratie délibérative, procédurale et pluraliste, implique la défense d'une Union européenne refondée. Il défend une Europe où les Etats seraient davantage solidaire et où le Parlement européen pourrait avoir un poids véritable dans les prises de décisions, mais également où l'échange entre les citoyens serait authentiquement démocratique, c'est-à-dire que l'espace public serait animé de flux de communication qui finiraient par produire une opinion publique européenne, et ainsi, un pouvoir communicationnel plus fort.

Bibliographie :

Jürgen HABERMAS, *La Constitution de l'Europe*, trad. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, nrf, 2012

Jürgen HABERMAS, *Morale et communication* (1983), trad. Bouchindhomme, Paris, Champs Flammarion, 1999

Jürgen HABERMAS, *Droit et démocratie* (1992), trad Rochlitz et Bouchindhomme, Gallimard, nrf, 1997

Jürgen HABERMAS, *Théorie de l'Agir Communicationnel* (1981), trad Ferry et Schlegel, Fayard, 1987

Jürgen HABERMAS, « Repolitisons le débat européen », trad. Frédéric Joly, *Le Monde*, 23 février 2014 : http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/02/23/repolitisons-le-debat-europeen-par-jurgen-habermas_4366441_3232.html

Isabelle AUBERT et Oliver FLÜGEL, « Procéduralisme et politique délibérative. La philosophie politique de Jürgen Habermas », *Philonsorbonne* [En ligne], 2 | 2008, mis en ligne le 28 janvier 2013, consulté le 07 mars 2017. URL : <http://philonsorbonne.revues.org/152> ; DOI : 10.4000/philonsorbonne.152

Pierre Étienne VANDAMME, « Jürgen HABERMAS, 2012, *La Constitution de l'Europe*, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 224 p. », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 51-1 | 2013, mis en ligne le 10 mai 2013, consulté le 23 avril 2017. URL : <http://ress.revues.org/2481>